

Arras, le 13 juillet 2018

Signature de la charte d'engagement de la communauté urbaine d'Arras dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE)

Lors de sa venue, à Arras, le 11 avril 2018, Sébastien LECORNU, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, avait lancé le premier « contrat de transition écologique ».

Le mercredi 11 juillet 2018, il a présidé un forum pendant lequel il a pu signer les premières chartes avec les présidents des collectivités concernées, dont la Communauté Urbaine d'Arras (CUA). Ce forum a également été l'occasion de saluer le travail réalisé ces premiers mois et la mobilisation des acteurs publics et privés. La démarche est particulièrement innovante, puisqu'elle permet de faire avancer concrètement des projets en co-construction entre l'Etat et les collectivités pour accompagner la mutation écologique et économique des territoires.

La CUA a été choisie comme territoire pilote pour élaborer l'un des premiers Contrats de Transition Ecologique (CTE), en raison de la solidité de son expérience dans ce domaine, de la maturité de ses projets et de sa capacité à mobiliser les forces vives du territoire et à travailler ensemble. Forte de 46 communes réparties sur 306 km², elle est composée d'un coeur urbain (Arras avec 40 000 habitants) et d'une dizaine de communes périurbaines, sans oublier la présence de 20 communes de moins de 1 000 habitants avec plus de deux-tiers de leur territoire couvert par des terres agricoles.

Le CTE est avant tout un accélérateur de développement durable du territoire, signé par l'État, la Région Hauts-de-France et la CUA. Il vise à multiplier les initiatives publiques et privées en coordonnant les actions en faveur des transitions écologiques et énergétiques.

En chiffres, sur 4 ans :

- Ce sont 100 millions d'euros d'investissements publics ;
- Une économie visée de 42GWh d'énergie ;
- Une production de 47 GWh d'énergie renouvelable par an ;
- Une économie de 30 000 teqCO₂ (gaz à effet de serre) ;
- Et la création de 130 emplois directs.

La signature de la charte partenariale est le reflet de la mobilisation dynamique des forces vives du territoires.